



STENOGRAMME

57^{ème} Séance

du

10 février 2020

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Il est 18 h 30, j'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

Il me doit de faire état d'excuses. M. DREYFUSS donne pouvoir au 1^{er} Adjoint qui présentera donc le point 33. M. WAEHREN, Mme HOFF, M. YILDIZ, Mme VALENTIN et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. REMOND, Mme LATHOUD, Mme PELLETIER, M. VOLTZENLOGEL et Mme BRANDALISE.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Le Directeur Général des Services également. Est-ce que les deux sont acceptés ? Cela semble être le cas. Ils sont installés dans leur fonction.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Après cela, j'ai deux communications à faire. Nous nous rappelons la demande de Mme VALENTIN qui insistait toujours pour que nous organisions un transport pour le 31 décembre au quartier Ouest. Nous l'avons fait. Je dois dire que ce transport a été un succès puisque 50 personnes l'ont utilisé. C'était donc une bonne idée. Nous avons bien fait de mettre ce trajet en route.

S'agissant de la deuxième communication, comme le vous savez déjà, j'ai le plaisir de vous informer que Colmar vient d'être élue meilleure destination européenne au concours digital lancé par Européan best destination du 15 janvier au 5 février. Notre Ville a recueilli 180 000 votes de tous les pays. Elle devance au classement les villes d'Athènes et de Tbilissi. Colmar l'emporte avec le meilleur résultat depuis la création de cet événement. De surcroît, elle l'emporte avec le plus important support de l'étranger. Ce magnifique résultat illustre l'engouement international qui s'est manifesté pour notre destination. Il vient aussi récompenser les efforts et le travail de l'Office de Tourisme de Colmar qui s'en est fait un cheval de bataille. Il y a lieu de féliciter M. Hubert NIESS, Directeur Général de l'Office et sa chargée de mission. Le résultat conduit aussi à tirer vers le haut la fréquentation touristique de Colmar et de la région. Par rapport au tourisme de masse, cette performance est donc un atout exceptionnel qui peut faire la fierté des Colmariens. Première chose. Deuxième chose, je me réfère à la publication du Figaro Magazine des 7 et 8 février, c'est tout chaud. Dans son article qui analyse les villes où il fait bon vivre en famille, la Ville de Colmar arrive en sixième position de la catégorie de 50 000 à 100 000 habitants avec le commentaire suivant : « *Colmar fait figure d'exception. C'est la seule ville du top 10 à n'être située ni à l'Ouest ni au bord de la mer* ». Par déduction, je pense pouvoir dire que l'on ne vit pas trop mal à Colmar. Ce n'est pas nous qui le disons, mais le palmarès du Figaro Magazine.

Cela étant dit, le Préfet me demande de revoir la note d'orientation budgétaire puisqu'il semble que je n'aie pas cité assez de chiffres. Généralement, vous dites que je vous inonde, mais cette fois-ci, on me demande d'en rajouter spécialement sur deux points. D'abord, le besoin de financement de la Ville de Colmar pour le budget 2020. Le Préfet admet que l'on peut arriver, au besoin, en tirant de quelques pages certains chiffres en les additionnant. Il dit que c'est un travail inutile et que ce chiffre aurait pu être globalisé. D'accord, nous en prenons note. En même temps, un commentaire concerne les heures de travail du personnel. Un troisième point porte sur le développement durable qu'il nous a demandé de présenter. J'ai dû lui rappeler que le développement durable a été présenté au Conseil Municipal le 16 décembre 2019. Il a reconnu tout cela, mais m'a néanmoins conseillé de reprendre les deux premiers points, ce qui ne me gêne pas du tout.

S'agissant de la note d'orientation budgétaire, je ne pense pas que vous me demandez de refaire l'exercice de la séance du mois de décembre. Sinon, vous allez encore me regarder de travers puisqu'il s'agit d'ajouter des chiffres aux chiffres. Par contre, je demande à M. l'Adjoint de présenter les deux points qui constituent la simplification ou la totalisation d'une part pour le besoin en financement de l'année 2020 pour le budget de la Ville de Colmar et d'autre part, la question relative au personnel. Vous retrouvez cela aux pages 24, 26, 28 et 30.

5. Rapport sur les orientations budgétaires 2020 amendé.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. JAEGY : Voilà mes chers collègues les précisions...

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, je souhaite que vous réexpliquiez textuellement la rédaction ajoutée aux pages concernées afin que l'on ne nous dise pas encore de revenir une troisième fois au Conseil Municipal pour la note d'orientation budgétaire.

M. l'Adj. JAEGY : Avec grand plaisir, je craignais que vous me disiez que j'étais plus long que le rapport.

M. le Maire MEYER : Pour commencer, je vous invite à prendre la page 24.

M. l'Adj. JAEGY : Je me prête donc volontiers à l'exercice puisque sur ce premier point relatif à l'évolution du besoin de financement, selon ce nouveau tableau inséré dans le rapport, il vous est clairement rappelé le montant prévisionnel des emprunts susceptibles d'être mobilisés en 2020. Au regard de cela, vous sont rappelés les montants de remboursement en capital...

M. le Maire MEYER : En plus l'addition de la page 24.

M. l'Adj. JAEGY : Absolument, j'allais y venir. Sur ce premier tableau inséré en page 26 du rapport, vous voyez clairement ce que nous indiquions déjà, à savoir que notre capacité de financement augmente significativement. Nous

vous annonçons un désendettement de la Ville de Colmar en 2019, cela a été réalisé. Nous le confirmerons encore davantage en 2020.

Pour en revenir à ce que vous évoquiez à l'instant, M. le Maire, sur cette page 24, nous pouvons aussi diminuer ce recours à l'emprunt significativement à l'appui de cet excédent que nous réalisons à l'issue de l'exercice 2019. Cet excédent s'élève pour le moins à 7,5 millions d'euros. Voilà, je pense, en substance les précisions qu'il convenait d'apporter. Toute chose restant égale par ailleurs sur les axes en matière de recours à l'emprunt et de capacité d'autofinancement. Par ailleurs le désendettement progressif que nous opérons à la Ville de Colmar nous permet d'afficher les taux et les ratios que nous avons déjà détaillés et qui sont plus qu'éloquents.

M. le Maire MEYER : Voilà, globalement, pour le financement, le point est fait définitivement.

M. l'Adj. JAEGY : Absolument. S'agissant des dépenses de personnel et de la durée effective de travail, je vous le disais à l'instant, ces éléments sont précisés avec l'ajout de deux paragraphes en page 28 du rapport. Le premier paragraphe indique qu'en 2019 les éléments de rémunération s'articuleront de la manière qui vous est détaillée en haut de cette même page à travers cinq points qui recensent, montants à l'appui, la part constituée par :

- le traitement indiciaire ;
- le régime indemnitaire ;
- la Nouvelle Bonification Indiciaire ;
- les heures supplémentaires ;
- les avantages en nature.

Mes chers collègues, l'essentiel à retenir que nous indiquions déjà lors des orientations budgétaires est que l'évolution de notre masse salariale est plus que maîtrisée. Nous avons une prévision en 2020 qui nous permet d'afficher une diminution significative de l'ordre de 700 000 euros au titre de la masse salariale. Toujours à l'intérieur des éléments relatifs au personnel, le second point concernait la durée effective du travail à la Ville de Colmar. Celle-ci est fixée conformément à la réglementation, soit à 1 592 heures par an, journée de solidarité comprise. Le cadrage délibéré en séance du Conseil Municipal du 11 mars 2002 relatif à la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans les services de la Ville de Colmar est ainsi toujours en vigueur.

Voilà, M. le Maire, je pense avoir résumé ces deux points et l'ensemble des tableaux additionnels que nous souhaitons vous apporter ce soir, mes chers collègues, en vue de l'examen de notre budget primitif pour 2020.

M. le Maire MEYER : Sauf que j'ai une observation à faire à titre personnel. Vous vous êtes référé à une diminution des charges du personnel de 700 000 euros, ce qui est en réalité n'est pas exact. Nous avons une diminution puisque nous avons mutualisé une partie du personnel avec Colmar Agglomération. Auparavant, la Ville de Colmar faisait le banquier pour la totalité des frais de fonctionnement et récupérait ensuite à hauteur des heures travaillées pour Colmar Agglomération. Depuis la décision que

j'ai pu faire prendre par le Conseil Communautaire, sont d'entrée mutualisés les emplois dont le taux d'occupation est supérieur de 50 %, ce qui fait que Colmar Agglomération paie directement et que la Ville la rembourse ensuite pour le quota inférieur à 50 %. Cela justifie la grande différence de 700 000 euros qu'il ne faut donc pas prendre à la lettre parce que ce n'est pas la réalité. C'est une annonce qui repose sur un changement de méthode entre 2019 et 2020.

Y a-t-il des questions ? Puis-je demander au Conseil Municipal de prendre acte de cette communication et de l'approuver ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

J'ajoute que j'ai préféré donner suite aux conseils de M. le Préfet puisqu'il était susceptible d'aller au Tribunal Administratif pour contester la première délibération. Verbalement, il m'a ajouté : « il n'est pas sûr que le Tribunal Administratif aurait considéré comme déterminant ce que j'avais demandé », mais j'ai préféré être le plus clair possible. Le rapport étant approuvé, nous continuons avec le point suivant.

6. Dotation de soutien à l'investissement public local 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Attribution de Subventions aux Associations Culturelles en 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Convention de partenariat entre l'Institut Médico-Educatif, site « Les Artisans » et la Ville de Colmar (École d'Arts Plastiques et service Lecture Publique).

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est la mise en forme de la nouvelle convention. Personnellement, je me félicite d'avoir eu le courage politique de lancer les travaux de réhabilitation de cet outil qui est très fréquenté et utilisé. Ce n'était pas évident dans la mesure où les mauvaises surprises se sont additionnées avec les autres mauvaises surprises. Partant d'une évaluation de 850 000 euros, nous sommes arrivés à 2,3 millions d'euros avec quelques imprévus qui n'étaient pas devinables, mais nous avons finalement pu terminer ces travaux avant l'heure ce qui fait que la patinoire était opérationnelle au 31 décembre 2019 pour la grande rencontre avec les usagers et les parents. Par ailleurs, la nouvelle subvention que nous honorons est inférieure de 30 000 euros par rapport à ce que nous payions auparavant puisque nous tablons en même temps sur une meilleure rentabilité des recettes d'exploitation. Je pense pouvoir dire que ce fut une très bonne opération.

Il n'y a pas de demande de parole. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club d'Enseignement du Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB - immeuble 14, rue Berthe MOLLY.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2019-2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Malgré le débat que nous avons déjà eu autour de cette table concernant l'opportunité d'intervenir, je propose tout simplement de rester fidèles à ce que nous avons fait jusque-là et d'accepter selon les modalités appliquées le co-financement de ces tablettes. Je ne vois pas d'intervenant. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

15. Subvention pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Bel’Air-Florimont à Colmar.

Voir rapport –

Mme l’Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT a demandé la parole.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Si on arrive à dégager de l’argent pour subventionner la rénovation et l’extension du Pacific, c’est une bonne chose, mais encore une fois, ce ne seront que des locaux et déjà, à l’heure actuelle, le centre socioculturel est en déficit de personnel et est saturé au niveau des animations qu’il peut proposer. Nous avons un Centre Europe très joli, très beau et avec des locaux disponibles. Je pense notamment aux salles de répétition qui ne sont pas utilisées. Je veux bien que l’on rénove et agrandisse des locaux, mais s’ils ne servent pas, cela ne sert pas à grand-chose, donc il faudrait assortir cette rénovation et cet agrandissement des locaux à une embauche de personnel qui puisse les occuper, les animer et s’occuper des enfants des quartiers.

M. le Maire MEYER : Mme l’Adjointe.

Mme l’Adj. DENEUVILLE : S’agissant du centre socioculturel, vous le savez, vous faites aussi partie du Comité des usagers du centre, vous avez été destinataire du bilan du centre socioculturel. En effet, les salles de répétition dont vous faites état ne sont pas utilisées, mais vous avez entendu que le nouveau chef de la salle de spectacle, Gaël, réfléchit à un nouveau projet avec ces salles pour les occuper. Tout ce projet d’extension du Pacific a été réfléchi avec les animateurs de la structure notamment et les habitants pour pouvoir l’utiliser au mieux. En effet, le Pacific sera utilisé comme il l’était auparavant.

M. le Maire MEYER : Cela me permet de regarder un peu dans le rétroviseur. Il y a deux ans, je signalais des deux mains l’observation de M. HILBERT. Je disais : nous avons des locaux qui sont sous-exploités. Il a fallu remettre la pendule à l’heure pour réoccuper les locaux avec des activités qui s’imposaient. Je note l’observation faite par l’adjointe, mais après avoir fait le point après cette mise aux normes en matière de personnel, rien ne nous empêche après de nous réadapter si un besoin devait encore se faire sentir. Pour moi, c’est un engagement.

M. HILBERT.

M. HILBERT : J’entends et approuve votre engagement parce que Mme l’Adjointe, nous avons effectivement assisté à la même réunion comme d’autres personnes autour de cette table. Nous avons tous entendu plus ou moins clairement qu’il manquait de personnel, mais j’entends votre engagement d’engager si le besoin était nécessaire, mais le besoin est nécessaire.

M. le Maire MEYER : Je dis qu'il ne faut pas marcher plus vite que ne joue la musique.

Cela étant dit, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

17. Attribution de subventions :

Tranche 1 de la programmation 2020 du contrat de ville 2015/2022 - Subventions de droit commun aux associations socio-éducatives - Participation financière 2020 pour le poste d'Intervenant Social de Police au commissariat de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Si je compte bien, six rapports sont reportés, j'aimerais savoir pourquoi et notamment les demandes de subvention de PAT' à SEL dont le Festival d'Hiver'cité a eu lieu il y a quelques jours. J'imagine que l'association qui ne roule pas sur l'or a peut-être besoin de cette subvention assez rapidement.

M. le Maire MEYER : Les rapports sont reportés parce que nous aurons une séance la semaine prochaine, ce point étant lié au budget.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

18. Dénomination du Centre Europe Simone Veil.

Voir rapport –

M. le conseiller municipal délégué HAMDAN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une proposition. Personnellement, je m'y étais engagé après les deux baptêmes concernant deux anciens Présidents de la République.

Je ne vois pas de demande d'intervention. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Modification de l'organigramme commun à la Ville de Colmar et à Colmar Agglomération.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Avec des recrutements à la clé, mais en fonction de ce nouveau périmètre d'intervention.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

20. Fixation du taux d'avancement à l'échelon spécial des attachés hors classe.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un avancement qui porte sur quelques emplois spécifiques d'encadrement pour ceux qui assument des responsabilités supérieures au regard de l'organisation des services. Le même rapport sera présenté au Conseil Communautaire pour Colmar Agglomération, mais il ne s'agit pas de traduire les grades en grades des maréchaux. Il faut mesurer l'effort et l'implication des uns et des autres pour éventuellement les récompenser de cette façon.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Convention avec le centre de gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une autre mutualisation en fonction des prescriptions qui pèsent sur les collectivités territoriales. Il était donc équitable, voire opportun de mutualiser ce poste pour pouvoir recruter une personne à temps plein, ce qu'il était possible de faire dans la mesure où il y a addition de prestations à partir de l'addition des différentes communes, raison pour laquelle je vous propose d'adhérer à cette solution.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Avenant de projet à la Convention Cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je rejoins M. le 1^{er} Adjoint, c'est un rapport très intéressant qui soulève des axes qui nous font évidemment tous réfléchir. Nous cherchons des solutions. Cependant, je trouve que les réponses apportées sont un petit peu légères. S'agissant de la réhabilitation et la restructuration du centre-ville où il faut une offre attractive de l'habitat, une des réponses est de surveiller la progression des locations de meublés touristiques. Je ne suis pas sûr que cela suffise puisque nous le savons tous, il y a une perte d'habitats au centre-ville au profit de locations à courte durée. Surveiller cet état de fait ne suffira pas à remplacer cette offre touristique par de l'habitat pour des Colmariens. Il faudrait peut-être essayer d'aller un petit peu plus loin. De la même façon, pour les transports, renforcer les liaisons entre l'Est et l'Ouest, il y a quelques mandats, vous nous promettiez d'enterrer la gare de Colmar – c'était un engagement. Un ou deux mandats plus tard, vous disiez que vous l'aviez fait.

M. le Maire MEYER : Nous allons en reparler.

M. HILBERT : Nous n'avons pas tous une mémoire de poisson rouge. Là, c'est toujours le cas : renforcer les liaisons entre l'Est et l'Ouest, donc ce n'est pas encore entièrement réalisé. Si le constat de ce rapport est toujours intéressant, les réponses que nous pourrions apporter mériteraient peut-être débat et malheureusement, nous n'en avons pas débattu suffisamment puisque le rapport est écrit et parle de plusieurs études. Il aurait été intéressant que nous y ayons tous accès.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Comme souvent, je rejoins ce qu'a dit mon prédécesseur. Je me réjouis aussi d'entendre parler de stratégie. Déjà, nous n'avons pas l'habitude de voir très souvent ce terme, donc c'est bien. Il est temps, en février 2020, de pouvoir commencer à élaborer une stratégie et avoir une vision sur peut-être plusieurs années. Nous l'espérons.

Je me réjouis aussi d'avoir des réponses aux questions qui nous agitent, M. le 1^{er} Adjoint. Effectivement, nous nous agitons pour notre Ville, nous nous posons des questions. Nous avons envie de savoir. Quand nous avons quelques réponses, cela fait toujours du bien, donc merci pour ces réponses.

Je me réjouis aussi de voir des projets, notamment le Parking de la Montagne Verte. Je vais considérer qu'il est toujours en cours vu le nombre d'ajustements qui sont encore nécessaires, mais en tout cas, il est presque fini. Les logements sociaux en centre-ville, la pépinière d'entreprises que nous attendons toujours et que nous proposons depuis plus de dix ans, cela va se concrétiser, très bien. Les transports, comme cela a été dit par M. HILBERT, l'aménagement, la piétonnisation de la Place de la Cathédrale, c'est pareil, nous l'attendons depuis plus de dix ans, donc très bien, nous

n'allons pas critiquer quelque chose que nous avons appelé de nos vœux depuis si longtemps. La revitalisation du centre, des quartiers Ouest, très bien aussi, très bien d'axer sur la partie centre-ville et la partie Ouest. Toutefois, d'autres quartiers comme Saint-Joseph, Ladhof, Saint-Antoine ou d'autres, mais en particulier ces trois-là, auraient besoin aussi d'une sérieuse revitalisation. C'est très bien d'avoir pensé aux quatre communes autour, c'est une question que je me posais en amont puisqu'il n'y a pas que Colmar dans l'agglomération, mais il y a quelques quartiers. C'est peut-être prévu dans une seconde phase, je l'espère. En tout cas, je voulais savoir ce qu'il en était. Le centre-ville historique qui va jusqu'aux Erlen, ce n'est pas mal, mais voir si on va un peu élargir cette démarche entre le centre-ville et les deux quartiers Ouest nommés. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire, c'est gentil, mais je n'en doutais pas, donc j'ai anticipé. M. DENECHAUD, vous parlez de stratégie, franchement, ne venez pas nous dire que nous n'avons pas de stratégie et qu'on en découvre une aujourd'hui. Enfin, quand même, tout ce que nous avons mis en place ces dernières années à la suite d'engagements que nous avons pris systématiquement devant la population et vous savez que pour nous, les engagements pris ont une valeur. Nous les respectons et mettons en œuvre les choses en fonction de ces engagements pris et sur la base d'une stratégie de faire en sorte que Colmar – comme cela a été cité tout à l'heure dans le Figaro et le Point national – puisse rayonner. C'est être solide, c'est le cas et c'est la conséquence des stratégies politiques que nous menons depuis de très nombreuses années.

Nous ne pourrions pas parler de ce rapport aujourd'hui si Colmar n'avait pas été retenue parmi les 222 communes de France. Nombre de communes aimeraient bien avoir été retenues dans le dispositif Cœur de Ville. Nous le sommes, cela nous donne des moyens d'agir et nous devrions tous – et vous devriez tous vous en réjouir. Il ne s'agit pas de s'agiter. Je lis et nombre de choses dites sont fausses. S'agissant de la Place de la Cathédrale, M. DENECHAUD, nous avons toujours dit que nous attendions la fin des travaux du Parking de la Montagne Verte pour créer 700 places de stationnement de façon à pouvoir libérer la Place de la Cathédrale des voitures, mais nous ne pouvions pas le faire et ne voulions pas le faire pour ne pas déséquilibrer le centre-ville avant que ce chantier soit terminé. Il vient de se terminer, nous passerons évidemment à la phase ultérieure qui sera effectivement le réaménagement de la Place de la Cathédrale.

M. HILBERT, vous parlez de l'habitat au centre-ville, heureusement que le dispositif Cœur de Ville mis en place permet d'intervenir sur le sujet par plusieurs points. D'abord, nous sommes en train de nous battre pour obtenir le classement de Colmar en B1, mais également, grâce au dispositif Cœur de Ville, nous disposons de l'application du dispositif Denormandie qui permet aux futurs propriétaires et bailleurs de défiscaliser dans l'ancien quand ils font des travaux, ce qui va permettre de réoccuper un certain nombre de logements qui étaient aujourd'hui vides parce qu'ils étaient vétustes, ce qui va aussi aider les propriétaires à faire des travaux pour les rendre occupables. Et puis, vous parlez des meublés. Colmar bénéficie d'une

exception parce que depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous avons mis en place un dispositif qui est normalement réservé aux communes de plus de 100 000 habitants. Le Maire a obtenu du Préfet une exception qui nous permet, ici à Colmar, dans une commune de moins de 100 000 habitants, de mettre en place un dispositif d'obligation d'inscription pour réguler les choses. Je suis amené à signer énormément de refus – ce qui ne fait pas toujours des personnes très contentes – parce que ce dispositif permet justement cette régulation. Nous avons toujours dit qu'il faudra aller plus loin. Oui, pourquoi pas, en fonction de l'évolution, mais je vous ramène quand même à une étude qui a été faite par l'ADIL, un organisme spécialisé dans le logement qui dépend du Département, et qui a clairement montré que ces dernières années, il y a certes eu une progression du nombre de gîtes et d'Airbnb en centre-ville, c'est vrai, mais pour l'instant, le nombre de foyers habitant au centre-ville n'a pas été diminué. En effet, les gîtes ont souvent été créés dans des logements qui étaient vides et insalubres, que les propriétaires ont réhabilité pour les louer, mais jusqu'à présent, ils étaient vides. Pour l'instant, l'équilibre n'a pas été totalement rompu puisqu'il n'y a pas moins d'habitants au centre-ville aujourd'hui qu'il n'y en avait hier, mais nous sommes conscients qu'il faut faire quelque chose, d'où le dispositif mis en place au 1^{er} janvier 2020. Il faut s'adapter à la réalité et être pragmatique. S'il faut un tour de vis supplémentaire, nous le ferons.

Quant à la gare de Colmar, je ne vais pas répondre à la boutade, mais vous savez que depuis qu'elle est ouverte à l'Ouest et que de nombreuses activités ont été créées à l'Ouest, notamment grâce à l'utilisation des friches de l'ancienne caserne Rapp, il y a de l'activité et les personnes qui habitent à l'Ouest ne sont plus obligées de franchir le pont pour aller à la gare. Elles peuvent se garer du côté Ouest et aller prendre leur train en rentrant du côté Ouest sans systématiquement aller à l'Est. C'était aussi un des objectifs de ce que nous avions dit et nous l'avons fait.

Je ne résiste pas à l'envie, parce que cela agite beaucoup les débats et vous parlez de tourisme, on nous dit beaucoup qu'à Colmar, tous les commerces qui ouvrent sont destinés aux touristes, il n'y a plus que des commerces destinés aux touristes. L'étude en cours annexée au rapport démontre exactement le contraire. Le taux de commerces destinés aux touristes est faible. Il est de 15 %, ce qui signifie que 85 % des commerces du centre-ville sont destinés, non pas aux touristes, mais aux locaux. Ce n'est pas nous qui le disons, mais les éléments du rapport. Vous voyez, c'est intéressant de le lire.

M. le Maire MEYER : Intérieurement, j'ai un peu savouré la présentation de ce rapport parce que la reconnaissance de Colmar, opération Cœur de Ville, vient de loin. Colmar figurait parmi les refus, le hasard a voulu que je sois transporté de la gare du Nord de Paris jusqu'à Bruxelles dans la même voiture que le Ministre MÉZARD – pur hasard. Je lui demande l'autorisation de lui parler pendant dix minutes puisque je venais de recevoir un refus pour l'opération Cœur de Ville pour Colmar. Il ne m'a pas écouté pendant cinq minutes, mais pendant un quart d'heure. C'était un mardi. Il m'a dit : « M. le Maire, je crois vous avoir compris, envoyez-moi donc votre dossier ». J'ai téléphoné le même jour à M. KLEIN en disant : « il faut communiquer le

dossier que nous avons déposé pour l'opération Cœur de Ville au Ministre MÉZARD ». Le lundi d'après, le comité siégeait pour retenir les villes Cœur de Ville. En soirée, je reçois un appel téléphonique disant : « M. le Maire, Colmar est retenue ». Je pense pouvoir dire que c'était ma meilleure performance en 2019. Fortuitement, par hasard, les choses se sont présentées de cette façon.

Cela étant dit, l'opération Cœur de Ville concernait au départ quelques minimes opérations de subventionnement financées par les fonds communs de l'État. Les trop-pleins de certaines lignes étaient puisés pour les affecter au subventionnement d'opérations acceptées à partir des villes Cœur de Ville. À ce titre, nous sommes arrivés à nous faire financer :

- le mapping pour Noël. C'est une opération de 2,5 millions d'euros ;
- les navettes électriques qui fonctionnent depuis plus d'un an avec un succès remarquable ;
- le passage piétons du quartier Ouest en bordure de l'ex-magasin Match ;
- quelques autres opérations.

L'évolution majeure repose sur la présentation de ce rapport puisqu'il étend le champ d'intervention sur toute une série d'autres compétences. Pour la question du logement, la question a été posée. Par l'opération Cœur de Ville, nous avons accès – pour toute la Ville de Colmar et les quartiers de la Ville, pas seulement pour le Cœur de Ville – au dispositif Denormandie qui est en alignement par rapport à la classification B1, ce qui fait que tous les travaux de réhabilitation du patrimoine ancien venant des propriétaires sont éligibles dans le financement particulier de l'État. C'est donc un premier pas vers le B1 puisque les nouvelles constructions ne sont pas encore intégrées, mais déjà, le patrimoine ancien est accepté. Nous sommes arrivés à l'élargir à quatre communes qui étaient en déficit de logements sociaux : Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim. Nous en avons fait une opération communautaire et au-delà de cela et à travers les études en cours, nous pouvons être rendus éligibles pour différentes opérations, dont on ne soupçonnait pas la présence au départ lorsque le régime Cœur de Ville a été installé. Je pense pouvoir dire que l'opération 2019 fut vraiment stratégiquement la plus efficace dans le domaine du partenariat financier avec l'État. Encore aujourd'hui, je reçois un courrier d'Action Logement qui se propose d'intervenir dans le domaine sanitaire pour les foyers en situation difficile. C'est donc un complément qui s'ajoute à ce que nous sommes arrivés à installer, par cette opération Cœur de Ville, donc je suis personnellement plus que content.

M. DENECHAUD, heureusement que je suis assis sur ma chaise. Vous dites que nous parlons de pépinières d'entreprises depuis dix ans. Je cherche cette affirmation dans la réalité. Depuis dix ans, vous avez parlé de réaménagement du Parking de la Cathédrale, je vous défie de me trouver cette référence dans vos propos. En matière de pépinières d'entreprises, nous avons la plus grande pépinière de la Région Alsace à travers la transformation de la caserne Rapp où sont installés 800 emplois. L'addition de toutes les entreprises, c'est une pépinière d'entreprises. Colmar

Agglomération, par ailleurs financée par l'Opération Cœur de Ville puisqu'il s'agit d'une opération d'économie, va également construire quelque 2 000 m² de pépinières d'entreprises au-delà de ce que nous avons fait. Pour cela, nous n'avons attendu personne puisque la proposition venait de notre part.

Alors, je vous écoute bien, mais lorsque vous affirmez certaines choses, je vous invite en même temps à donner la référence.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je voudrais dire un petit mot en ce qui concerne le problème des propriétaires et de la propriété. Tout d'abord, je relève avec amusement que les choses avancent parfois dans les dossiers à condition que les chemins de fer marchent. À ce moment-là, on peut avancer sur un dossier comme celui du centre-ville puisque c'est grâce aux chemins de fer entre Paris et Bruxelles que vous êtes arrivé à trouver une solution avec le Ministre MÉZARD.

Je voudrais simplement répondre au 1^{er} Adjoint en ce qui concerne le centre-ville. Nous connaissons le problème à l'heure actuelle du tourisme et du logement au centre-ville, il me paraît quand même grave qu'il puisse y avoir une attaque frontale à l'encontre des propriétaires. En effet, depuis des années, les propriétaires ont été confrontés à des lois que j'ai toujours qualifiées de scélérates en tant que défenseur des propriétaires, c'est-à-dire toutes les lois qui ont donné la préséance aux locataires par rapport aux propriétaires. C'est là un des motifs essentiels pour lesquels un certain nombre de propriétaires se sont tournés vers cette location. J'entends aussi que vous dites, M. le 1^{er} Adjoint, qu'en réalité, selon une étude de l'ADIL, il n'y aurait aucun problème puisque ce sont des locaux insalubres ou inoccupés qui ont été utilisés. Je ne vois pas pourquoi vous nous dites qu'à compter du 1^{er} janvier, vous avez les mains sur les manettes pour réfréner l'exercice d'un droit qui est quand même un droit absolu, celui de la propriété. Je vous rappelle que la propriété est reconnue par la Constitution et le Code Civil comme le droit le plus absolu dont on peut disposer. Je crois qu'il faut manier tout ceci plus prudemment que vous le faites à l'heure actuelle. Je ne dis pas que cela l'est dans la pratique, mais quand vous dites que c'est un principe que d'aller à l'encontre de ces demandes de classification en logement de tourisme, je dis qu'il y a des limites à ne pas franchir et qu'il faut respecter la propriété. Ce sont les propriétaires qui sont à l'origine de ce centre-ville que vous aimez et que nous aimons tous. Ce centre-ville a été soutenu, adapté, reconstruit et magnifié par les propriétaires, je crois que nous devons avoir un respect pour tout le travail qui a été fait. Pour le reste, nous verrons l'évolution des commerces. Les propriétaires ne s'en plaignent pas, bien entendu puisque de ce côté-là, il n'y a pas de friche commerciale contrairement à ce qui était affirmé dans cette même salle il y a quelques temps. Donc, les choses sont plus difficiles et de grâce, n'allez pas le faire de manière catégorique, faites-le de manière souple en respectant les droits des propriétaires.

M. le Maire MEYER : M. le Président, je suis très à l'aise pour rebondir sur votre observation. Vous savez que je suis moi-même propriétaire, membre de votre syndicat, et la propriété me touche. Pour qu'il n'y ait pas de mauvaise

compréhension entre les propos du 1^{er} Adjoint et ce que vous venez de dire, je situe par diagnostic la situation. Nous avons été saisis par quelque 770 demandes de transformation. Ce n'est pas depuis le 1^{er} janvier, mais depuis le 1^{er} septembre de l'an dernier puisque nous avons pris la décision avec application au 1^{er} septembre. Depuis le 1^{er} septembre 2019, nous avons examiné quelque 770 demandes parmi lesquelles quelque 250 ont été déclinées, soit environ un tiers. Quelles sont les raisons de ces refus ? D'abord, deux tiers consistaient à accueillir des touristes, dont le nombre total dépassait 15 dans le même bâtiment. Or, là, le Maire est conditionné par les mesures de sécurité du service d'incendie et de secours. Il faut un avis favorable du SDIS pour autoriser un accueil qui dépasse 15 personnes dans le même bâtiment, ce que je n'avais pas, donc près de la moitié des demandes ont été déclinées de cette façon. D'autres demandes correspondaient à des indications dont le numéro cadastral ne correspondait pas à la réalité. En quelque sorte, on a inventé des parcelles qui n'existaient pas. Cela représente 10 à 12 %. Environ 15 % des demandes ont été déposées par des personnes inconnues au bataillon, dont on ne savait pas distinguer le propriétaire. Nous arrivons déjà à près de 200 refus sur la totalité. Pour moi, la priorité est qu'un logement ou que des murs qui servaient jusque-là comme habitation ne soient pas désaffectés au profit du tourisme. Dans ce que vous dites, vous avez partiellement raison, mais pas totalement puisque certains propriétaires ont fait le choix touristique en ne renouvelant pas le bail de location vis-à-vis d'un locataire. Là, j'ai une certaine réticence puisque, finalement, il faut nouvellement construire pour remplacer ces logements qui ne seront plus occupés par l'habitat, mais par le tourisme.

C'est donc juste la fraction où j'ai personnellement un blocage. Je regarde à deux fois comment cela se passe. Ce n'est donc pas d'une façon rigide que nous examinons la situation, mais avec la souplesse qui convient à celle-ci.

M. GRUNENWALD : Ce n'étaient pas les propos de M. le 1^{er} Adjoint.

M. le Maire MEYER : Il ne pouvait pas expliquer aussi longuement et comme je connais la matière...

M. GRUNENWALD : N'oubliez pas, M. le Maire, que le congé est une chose difficile pour le propriétaire, car il faut avoir des motifs pour le donner. C'est soit pour vendre, pour habiter soi-même ou pour une cause grave. Vous voyez que le fait de dire « je donne congé pour changer en logement de tourisme » n'est pas un cas normal de résiliation de bail.

M. le Maire MEYER : Mais c'est le point qui me gênerait s'il devait se présenter, s'il y a changement d'affectation.

M. GRUNENWALD : Je prends acte, M. le Maire, des précisions que vous voulez bien apporter.

M. le Maire MEYER : Parfait.

M. GRUNENWALD : Et nous vous accueillerons bien samedi prochain.

M. le Maire MEYER : Mon cher Président, dans la mesure du possible et si Dieu le veut, je suis toujours présent à vos assemblées générales.

M. GRUNENWALD : Nous le savons, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

La suite, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Il s'agissait bien de précisions puisque je n'étais pas rentré dans le détail du dispositif et je serai là aussi samedi en tant que membre de votre association, cher Président.

M. GRUNENWALD : Non seulement comme membre, mais aussi comme invité.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Exactement, comme chaque année.

23. Participation financière pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour les missions de l'association Unité de développement des premiers secours du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Attribution de bourses au permis de conduire.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Transaction immobilière : Cession rue Mittler-Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Transaction immobilière : cession de parcelles sises rue de Griesbach et rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Transaction immobilière : cession de la maison sise au 36 rue Fleischhauer.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transaction immobilière : bail emphytéotique rue Maimbourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Échange de parcelles route d'Ingersheim/rue de Hunawihr.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**30. Dénominations d'allées du Parc du Champ de Mars
Allée du Champ de Mars - Allée de l'avenue de la République.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Subventions pour la rénovation de maisons anciennes en Site Patrimonial Remarquable.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Subvention de la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement Colmar fête le printemps.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Contribution au Salon Formation Emploi Alsace pour l'année 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Convention de concession de droit d'occupation de places de stationnement dans le parc de stationnement de la Montagne Verte - Amodiation avec la SNC HORIZONS.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Rapport annuel recours administratif préalable obligatoire (R.A.P.O).

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport.

Le Conseil prend acte.

37. Autorisation relative à la réalisation de massifs en béton et à l'installation d'un panneau temporaire le long de l'autoroute A35 pour les marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

M. le Maire MEYER : Je ne suis saisi d'aucune question sous le point divers. J'observe que nous avons consacré 1 h 15 pour examiner et débattre 40 points, ce que je pense être une performance dans les annales du Conseil Municipal de Colmar. Je vous remercie pour votre contribution et votre participation. La séance est levée et on se retrouve comme toujours à l'endroit habituel. Merci beaucoup !

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 50